

CF-93

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011

(n° 3952)

Amendement

présenté par M. Gilles Carrez, *et M. Dell'Agosta*
Rapporteur général
au nom de la commission des finances

Article 22

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement estime nécessaire de porter le rendement de la redevance d'archéologie préventive de 70-80 millions d'euros à 123 millions d'euros, en élargissant l'assiette de la redevance aux maisons individuelles. Dans le contexte actuel, un tel relèvement de la redevance n'est pas raisonnable. L'INRAP a vu son budget progresser de 63 % de 2004 à 2011 (+ 64 millions d'euros). Le budget destiné à l'archéologie préventive doit être stabilisé à son niveau actuel, sans verser à l'INRAP une subvention budgétaire chaque année. Cela implique, pour ne pas pénaliser les aménageurs, de réduire les prescriptions de diagnostics archéologiques préalables.